

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2019 - Salle du Conseil Municipal - Mairie
1 avenue Georges Sabde - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 3 avril 2019

PRESENTS : M. BONNET Joël, Maire, M. BAYLE Jean-Marie, M. KRUYNSKI Bernard, Mme SALEMBIER Delphine, Mme LALLAU Ghislaine, M. TRIBOUT Michel, Mme TOMAIUOLO Béatrice, M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, Mme DENYS Marie, M. BOISSE Olivier, Mme TACHON Laetitia, M. RUQUOIS Vincent, Mme DUVERGER Josette, M. LEBLAY Jean-François, M. MARCHAL Benoit, Mme CHRIT Fabienne, M. THOMAS Eddie, M. BARBIER Jean-Michel, M. MEZRICH Eric, Mme ROUSSEAU Maryline, Mme BEAUMONT Patricia, M. PARIS Julien, Mme BERNADIE Marie-Christine, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS EXCUSES : M. ELWAHIDI Abdellah procuration à Mme CHRIT Fabienne
Mme LAFFORGUE Liliane procuration à M. THOMAS Eddie
Mme SERIS Clémentine procuration à M. KRUYNSKI Bernard
M. ARRIEU Alexandre procuration à M. MEZRICH Eric

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 6 voix CONTRE et 1 ABSENTION,

- ADOPTE le budget primitif 2019 du budget Principal synthétisé comme suit :

SECTION	Report 2018	Restes à réaliser au 31.12.2018	Prévisions Nouvelles BP 2019	TOTAL PREVISIONS 2019
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 146 480,39 €	1 327 208,39 €	5 556 373,33 €	9 030 062,11 €
RECETTES		4 018 554,54 €	5 011 507,57 €	9 030 062,11 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			9 399 937,14 €	9 399 937,14 €
RECETTES	4 075 864,18 €		6 903 700,00 €	10 979 564,18 €

A l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget POLE SANTE synthétisé comme suit :

SECTION	Report 2018	Restes à réaliser Au 31.12.2018	Prévisions nouvelles BP 2019	TOTAL PREVISIONS 2019
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 030,90 €		46 500,00 €	90 530,90 €
RECETTES			90 530,90 €	90 530,90 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			63 996,24 €	63 996,24 €
RECETTES	6 996,24 €		57 000,00 €	63 996,24 €

A l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018. Les taux 2018 seront reconduits à l'identique sur 2019 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	13,75 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,52 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,57 %

A l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement suivant de l'opération « Aménagement des espaces publics du quartier de La Moustey programmée dans la convention pluriannuelle signée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

DEPENSES ASSIETTE DE SUBVENTION PREVISIONNELLE		RECETTES EN € SUBVENTIONS SOLLICITEES OU ACCORDEES	
Honoraires et travaux d'aménagement	4 882 410 €	ANRU ETAT - DSIL	732 361 € * 180 000 € *
		Financement commune de Saint-Pierre-du-Mont - sur emprunt :	3 970 049 €
Total des dépenses H.T.	4 882 410 €	Total recettes	4 882 410 €

* subvention accordée

A l'unanimité,

- AUTORISE la réalisation par le SYDEC des travaux présentés ci-après :

N° AFFAIRE	DATE	OBJET	MONTANT €	REPARTITION	
				INVESTISSEMENT réseau BT- Eclairage Public	FONCTIONNEMENT Réseaux tel -cablages
046165	26/11/18	REPLACEMENT LANTERNES IMP DE LA BOURGOGNE	5 855,00	article 2041512 5 855,00	article 65548 0,00
049437	17/12/18	CANDELABRE ACCIDENTE RUE DE LA DOMINANTE	196,00	196,00	0,00
049967	02/11/18	REPLACEMENT LANTERNES RUE DE LA BOURGOGNE	14 293,00	14 293,00	0,00

A l'unanimité,

- AUTORISE le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-du-Mont d'une subvention d'un montant de 350 000 euros. Cette somme sera inscrite à l'article 657362 du budget prévisionnel 2019 de la commune.

A l'unanimité avec une personne NE PARTICIPANT PAS AU VOTE,

- AUTORISE le versement à l'association IDEM - Ecole de Musique de Saint-Pierre-du-Mont - d'une subvention de fonctionnement de 60 000 €

A l'unanimité,

- AUTORISE le versement à l'association Sporting Club de Saint-Pierre-du-Mont - d'une subvention de fonctionnement de 60 000 €

A l'unanimité,

- AUTORISE le versement à l'association Sporting Club Football de Saint-Pierre-du-Mont - d'une subvention de fonctionnement de 30 000 €

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes du contrat de bail emphytéotique à conclure avec le propriétaire de l'Ecole de Conduite Landaise sise à Saint Pierre du Mont souhaitant réaliser une piste d'entraînement pour les futurs conducteurs de deux-roues motorisés sur une partie de la parcelle AT 230p. Le bail est fixé pour une période de cinquante ans, avec une redevance annuelle fixée à 600 € TTC.

A l'unanimité,

- DECIDE de transformer un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe en UN POSTE d'AGENT DE MAITRISE à l'attention d'un agent municipal inscrit sur la liste d'aptitude compte tenu des missions qui lui sont confiées correspondant au grade.

A l'unanimité, DECIDE :

- de créer trois postes d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} avril 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » : 2 pour le service ESPACES VERTS - 1 pour le service INFRASTRUCTURE,
- de préciser que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- de préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- d'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base de 100 % du SMIC horaire (soit 10,03 € brut de l'heure), multiplié par le nombre d'heures de travail,

A l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association « Esprit du Sud40 » qui œuvre pour la mise en valeur des patrimoines culturels locaux (montant de la cotisation 100 euros).

A l'unanimité,

- VOTE la motion suite à l'annonce de la suppression de l'assiette forfaitaire sur le prélèvement des cotisations sociales sur les revenus des acteurs de la course landaise, demandant une année dérogatoire supplémentaire aux conditions 2018 laissant à la Fédération Française de la Course Landaise le temps de travailler en concertation sur la définition d'un nouveau régime de calcul et de le présenter à l'ensemble des composants de la course landaise (ganaderos, licenciés, clubs...).

Le 16 avril 2019,

Le Maire,



Joël BONNET